

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

Poste :

Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR.  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	30
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	15

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAYAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 FÉVRIER

## Les Elections du 26 février

Plusieurs élections législatives ont eu lieu dimanche 26 février, en remplacement de députés décédés ou élus sénateurs.

Les neuf sièges à pourvoir étaient, au point de vue du classement politique, occupés par un conservateur dans le Maine-et-Loire et huit républicains, tous les huit appartenant au groupe opportuniste et modéré.

Le député conservateur est remplacé dans le Maine-et-Loire par un député conservateur; rien n'est, sous ce rapport, changé dans la situation.

Les conservateurs portaient deux candidats dans le Loiret. Ils ont vaillamment lutté. Aux élections d'octobre 1885, les républicains l'emportaient de 10,000 voix; leur succès de dimanche est beaucoup plus modeste.

Dans la Haute-Marne, un journal conservateur a conseillé au dernier moment de déposer dans l'urne les noms des anciens candidats conservateurs. Plus de 15,000 électeurs, plutôt que de perdre leur voix, ont suivi le conseil qui leur était donné et un ballottage est rendu nécessaire.

Dans les autres départements, la lutte était entre républicains.

Quel a été le sort des républicains opportunistes et modérés? Voici: sur huit sièges qu'ils occupaient, ils en perdent quatre.

Ils conservent très difficilement à quelques centaines de voix de majorité le siège des Hautes-Alpes, où M. Flourens est parvenu à se faire élire grâce à la candidature officielle la plus éhontée, et au concours désintéressé, nous pourrions dire naïf, que certains conservateurs et catholiques ont donné à la candidature de l'organisateur de la guerre au clergé, au temps où il dirigeait l'administration des cultes.

Les opportunistes et les modérés l'emportent également dans la Loire; mais dans

quelles conditions! — n'obtenant même pas les voix du tiers des inscrits.

Les opportunistes et modérés conservent également un siège sur deux dans le Loiret.

Les autres sièges sont perdus pour eux. L'opportuniste Carnot sera remplacé par le radical Cernesson.

L'opportuniste Cochery sera remplacé par le radical Rabier.

L'opportuniste Bizot de Fonteny sera remplacé par le radical Roret.

L'opportuniste Margain sera remplacé par le radical Bourgeois.

Au point de vue du classement des partis, tel est le résultat.

Mais ce n'est pas l'échec des opportunistes qui frappera l'opinion, ce n'est pas le succès des radicaux qui la troublera.

Nous disions, il y a quelques jours, à propos de la candidature Boulanger lancée à l'aventure, désavouée par le général lui-même, ne paraissant offrir la chance que de réunir quelques voix perdues, nous disions qu'il fallait prendre garde.

Le côté caractéristique des élections de dimanche, c'est qu'ayant été posée dans cinq départements et presque sans que l'on sût par qui, elle a réuni près de 60,000 voix.

C'est-à-dire que si, dimanche, on avait voté dans la France entière et que le général Boulanger, inéligible, refusant la candidature, désavouant, du moins en apparence, la propagande de ses partisans, avait été porté par des comités isolés, il aurait réuni plus de 800,000 suffrages.

Qu'est-ce que cela signifie? Que la France est boulangiste? Non! mais qu'elle est fatiguée, écœurée du régime actuel et cherche quelque part quelqu'un qui lui semble avoir la volonté d'agir.

Voilà pour nous le côté intéressant et significatif de ces élections.

On aurait tort, croyons-nous, de ne pas attacher à de telles manifestations l'importance qu'elles méritent, et de croire qu'on en a fini avec le boulangisme parce que dimanche il ne s'est trouvé que 60,000 voix perdues sur le nom du général au panache blanc et au cheval noir.

CHARLES DUPUY.

Puisque M. Flourens est élu, nous pouvons sans plus de délai dire ce que nous pensons d'une élection si particulièrement inouïe.

S'il fut jamais une candidature officielle, c'est assurément celle du ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'il résulte déjà, avant dépôt de toute protestation, du débat engagé, il y a quelques jours, à la Chambre, sur la proposition de M. Le Hérisse. On sait, en outre, que ce dernier a rappelé que la majorité républicaine avait invalidé, après les élections d'octobre 1877, l'élection de M. le duc Decazes, pour cette seule raison que la tâche de la candidature officielle était forcément inhérente à son titre de ministre, et bien qu'il se fût abstenu, au contraire de M. Flourens, de toute tournée dans sa circonscription.

Nous voulons espérer que la majorité républicaine de 1888 ne sera pas moins sévère que celle de 1877, et qu'elle tiendra à honneur d'appliquer à M. Flourens la règle qui a été appliquée à M. le duc Decazes, qui avait rendu à la France d'autres services que M. Flourens.

### QUI A PAYÉ?

Maintenant que la lutte électorale est terminée, il y a deux questions que tout le monde se pose et auxquelles il est nécessaire qu'une réponse soit faite.

Qui a présidé à la formation du comité Boulanger?

Qui a fait les frais de la campagne électorale?

On n'a pu jusqu'ici obtenir aucune réponse à ces questions.

Si le gouvernement sait à quoi s'en tenir, il serait bon qu'il donnât à cet égard quelques explications à l'opinion publique qui a le droit d'être fixée.

S'il l'ignore, que penser d'un gouvernement sous lequel de pareils faits peuvent se produire sans qu'on soit capable de fournir une explication?

### LE BUDGET

« Il y a juste un mois que la discussion du budget a commencé. Qui oserait dire que ce mois a été bien employé? »

C'est un journal républicain, le *Rappel*, qui parle ainsi. Il constate en outre l'impuissance financière de la Chambre :

« La Chambre ne doit pas oublier qu'elle a, en arrivant à la vie parlementaire, trouvé tout fait par sa devancière le budget de 1886; qu'elle n'a pas réussi à faire celui de 1887, car elle ne l'a, de son propre aveu, considéré que comme un budget d'attente, et qu'elle se compromettrait tout à fait devant l'opinion si elle n'était pas même en état de finir, trois mois après le commencement de l'exercice, celui de sa troisième année. »

### M. TIRARD ET LES ALLEMANDS

NÉGLIGENCE ET INCURIE

La *Lanterne* publie cette nouvelle abrégée :

« M. Tirard viendrait d'accorder l'autorisation de visiter, dans leurs détails, le réseau des chemins de fer français à six ingénieurs allemands. »

« Cette nouvelle, si elle est vraie, démontre qu'il est urgent de ne pas laisser le pays en de telles mains. »

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* est plus affirmatif et fournit les renseignements suivants :

« Le gouvernement, qui posait l'autre jour la question de confiance à propos des fonds secrets, n'ose pas nier que six espions prussiens circulent librement, ouvertement, OFFICIELLEMENT, sur les réseaux ferrés qui serviraient au cas d'une guerre, — *immminente peut-être*, — à transporter nos troupes, munis d'autorisations extraordinaires et permanentes, que le plus éprouvé des patriotes n'obtiendrait pas sans avoir passé par toute une tréfilerie de formalités. »

« Il n'ose pas nier que le secret de notre outillage de mobilisation est au su, et par la faute des gardiens de la sécurité nationale, livré à l'ennemi. »

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## Une Institutrice à Berlin

Par M<sup>lle</sup> Marie MARÉCHAL

### CHAPITRE XXVII

Quelques jours après, le comte de Kastow rentrait à Berlin, l'âme déchargée d'un lourd fardeau; mais comme le voyage lui avait paru long! Avec quelle impatience fébrile il appelait le moment de revoir Giselle! Quelle joie sans mélange il ressentait en pensant qu'il allait la voir sourire! Il entendait déjà les expressions de sa reconnaissance. Il voyait ses beaux yeux humides de larmes de bonheur.

Il était moult; les voyageurs n'étaient pas attendus; tout le monde dormait à l'hôtel. — Avant de se mettre au lit, Heinrich écrit quelques mots.

— Voici pour M<sup>lle</sup> Duparc, dit-il à Fritz, qui commençait à comprendre le but du voyage. Il faut qu'elle l'ait à son réveil.

Mais en vain Fritz, l'œil au guet et l'oreille tendue, comme s'il faisait le service des avant-postes, se planta-t-il résolument à l'entrée de l'étroit corridor qui conduisait à la chambre de

l'institutrice, il ne vit rien paraître, et revint tout penaud auprès de son maître à l'heure du premier repas.

— Il faut croire qu'elle sera sortie de bien bonne heure, dit le fidèle soldat. J'étais à mon poste comme l'horloge sonnait ses six coups, et cependant ce n'est pas dimanche aujourd'hui.

— Je la verrai à déjeuner, pensa Heinrich.

Mais à déjeuner il apprit une étrange nouvelle. La veille au soir, M<sup>me</sup> de Gastein et ses filles étaient parties en hâte pour la campagne.

M<sup>lle</sup> Duparc, malade depuis plusieurs jours déjà, avait été déclarée, par le médecin, atteinte d'une fièvre scarlatine compliquée de fièvre cérébrale. La comtesse avait craint la contagion; on s'était enfui au plus vite, emmenant Gretchen et Dorothee, et la malade était restée confiée aux soins d'une fille de cuisine à moitié idiote.

En apprenant ces derniers détails, le comte de Kastow se montra si violemment irrité que Giselle conquit en un instant, dans l'esprit des domestiques, une place bien supérieure à ce qu'elle aurait jamais pu attendre.

A la voix du comte, qui parlait pour la première fois en maître dans sa propre maison, tout se mit en mouvement à l'hôtel de Kastow. Les sonnettes ne cessaient de retentir, agitées par une main impatiente, et la valetaille, en présence d'une volonté impérieuse, et dirigée au

rebours de cette autre volonté qu'ils avaient été habitués à respecter jusque-là, se montraient aussi basse dans ses empressements qu'elle l'avait été dans ses insultes.

Trois semaines se passèrent, pendant lesquelles la malade sentait contre la mort une lutte dont il était impossible de prévoir l'issue, trois semaines pendant lesquelles deux savants médecins, appelés à toute heure par l'impatience du comte Heinrich, n'osèrent engager leur responsabilité jusqu'à donner une lueur d'espoir.

Heinrich ne vivait pas. Vingt fois le jour il envoyait Fritz à la porte de Giselle; il prenait ses repas chez lui, et ne recevait personne, sauf les médecins et le curé de l'église catholique, qui venait chaque matin voir la jeune malade. Mais Giselle ne reconnaissait pas cet ami de son âme; le délire ne l'avait quittée, ni jour, ni nuit, depuis le matin où elle avait été trouvée étendue sans connaissance, sur le froid carreau de sa chambre, le lendemain même du départ de M. de Kastow pour Leipsick.

Un jour, elle ouvrit les yeux, après un calme sommeil de plusieurs heures, et regarda tout autour d'elle, comme si elle sortait d'un rêve. Cette chambre élégante, elle ne la reconnaissait pas. D'où venaient ces épais tapis, ces rideaux de soie bleu de ciel, ces tentures somptueuses? Un doux visage se pencha sur le lit, un de ces

visages transfigurés par la charité, et qu'on est habitué à voir sous l'humble coiffe des filles de Saint-Vincent de Paul.

— Où suis-je? demanda faiblement la malade. Ma sœur, pourquoi êtes-vous là?

Puis, le souvenir revenant tout à coup dans cette pauvre tête égarée, Giselle poussa un grand cri :

— Raoul! dit-elle, en faisant un effort comme pour se lever.

Et elle tomba épuisée dans une courte faiblesse.

— Raoul vit, mon enfant, dit la bonne sœur, à qui le comte avait fait la leçon. Il ne court plus aucun danger. Remerciez Dieu bien bas dans le secret de votre cœur, car le médecin défend toute émotion.

Giselle baisa la main de sa charitable amie, et, à partir de cette heure, tout danger s'éloigna.

— Où suis-je donc? demanda-t-elle de nouveau, lorsqu'il lui fut permis de parler. Quelle est cette chambre? qui m'y a fait amener?

— Vous êtes dans l'endroit le plus retiré et le plus tranquille de l'hôtel, sur le jardin, au midi. C'est M. le comte lui-même qui l'a choisi, d'après l'avis du médecin.

Et toujours le nom d'Heinrich venait en réponse à chacune des questions que la jeune fille posait à sa garde-malade. C'était lui qui avait fait avertir le curé de Sainte-Hedwige, lui qui

Il n'osa pas nier que le personnel des compagnies de chemins de fer ne soit obligé, par ordre, en vertu de ce *shibboleth* officiel, de se mettre à la disposition de ces six espions qui, par-dessus le marché, sont des techniciens.

Osait-il nier davantage que l'autorisation en question a été signée par M. Jules Duval, ancien préfet de la Côte-d'Or, récemment promu à la direction des affaires départementales au ministère de l'intérieur, — dont nous n'accusons pas le patriotisme, assurément, mais dont nous sommes pour le moins obligés de suspecter l'adresse, le flair et la prudence.

On aura beau dire que cela s'est toujours fait, on aura beau dire qu'il a toujours été admis à titre de réciprocité (?) que des agents techniques étrangers peuvent être autorisés à visiter certains services de l'Etat; on aura beau dire même que toutes les précautions sont prises pour parer d'avance à toute indiscretion dangereuse, l'opinion publique aura de la peine à se tenir pour satisfaite et rassurée.

Elle se demandera avec angoisse si ce qui se fait « d'habitude » pour les chemins de fer se fait également pour les forts de la frontière, pour les arsenaux, les ports, les fonderies de canons et les mystérieuses officines où l'on prétend garder si religieusement le secret de la mélinite et du fusil Lebel.

Elle se demandera enfin pourquoi, s'il ne s'agit que d'une chose toute simple, habituelle et sans danger, la nouvelle a provoqué une si vive émotion au ministère de la guerre.

Qu'en pensent les 248 députés qui ont voté les fonds secrets ?

Les députés qui ont voté se préoccupent de bien autre chose.

## INFORMATIONS

**LE GÉNÉRAL BOULANGER.** — On raconte que les ministres se sont longuement occupés hier matin, en conseil, de la manifestation qui s'est produite dimanche sur le nom du général Boulanger.

Une enquête aurait été prescrite dans le but d'établir quels ont été les promoteurs de cette manifestation.

D'autre part, les partisans du scrutin uninominal se servent des élections de dimanche comme d'un argument en faveur du rétablissement du vote par arrondissement. Avec le scrutin uninominal, prétendent-ils, les candidatures multiples seraient impossibles.

Le *Paris* dit que le général Boulanger ayant désavoué la manifestation de dimanche, aucune suite ne pourra être donnée à l'incident.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS.** — Il y avait si peu de monde hier mardi dans la salle des délibérations que cela faisait dire à M. Georges Périn que, pour commencer à deux heures, il faudra convoquer la Chambre pour une heure.

## CHAPITRE XXVIII

Le moment vint enfin où Giselle put se lever et descendre au rez-de-chaussée pour changer d'air. La salle d'étude, qui donnait sur l'allée de tilleuls, avait été transformée en un petit boudoir, où tout avait été prévu de ce qui pouvait être agréable ou utile à la convalescente. Des rideaux de mousseline blanche, nouvellement posés, encadraient, dans chaque embrasure de fenêtre, des jardinières remplies de plantes rares. Un beau portrait de Marie-Antoinette, que Giselle n'avait jamais vu à l'hôtel, était placé en face du petit lit de repos établi auprès de la cheminée. Sur la table, à côté d'un vase du Japon rempli de violettes de Parme et de camélias blancs, une lettre de Raoul, à l'adresse du comte de Kistow, posée en évidence. Des livres français, des gravures françaises, mais pas un journal! Qu'y au-

**AFFAIRE WILSON.** — Les trois juges de l'affaire Wilson, MM. Villers, Toutée et Hepp, se sont réunis lundi à deux heures pour délibérer. Ils ont siégé jusqu'à cinq heures; mais rien n'a transpiré sur le résultat de cette conférence.

## LE MONUMENT DE LA RÉVOLUTION

La commission du monument de la Révolution a arrêté définitivement les termes du rapport de M. Mesureur, qui conclut à l'adoption du projet présenté par le Gouvernement et tendant à l'ouverture d'un concours entre les artistes français pour l'érection d'un monument sur l'emplacement des Tuileries.

L'urgence et le vote seront demandés à la Chambre dans une prochaine séance, de manière à permettre au ministre de l'Instruction publique d'ouvrir le concours dans le plus bref délai.

La commission a approuvé le rapport de M. de Hérédia, concluant à l'adoption de la proposition d'un crédit d'un million qui serait réparti entre les communes et les comités qui prendront l'initiative de l'érection de monuments commémoratifs en province.

## Un magistrat positiviste

On lit dans le *Siècle* :

On annonce le mariage civil de M. Francisque Velly, procureur de la République, avec M<sup>lle</sup> Elise Harant.

Ce magistrat, l'un des plus éminents disciples de la doctrine positiviste d'Aug. Comte, n'a pas voulu donner à son mariage d'autre sanction que celle que consacre la loi civile.

Des notabilités politiques, en grand nombre, appartenant au Sénat, à la Chambre des députés, au Conseil municipal de Paris, ont dû assister au mariage de M. Velly, qui a eu lieu samedi, 25 février, à trois heures, mairie du dix-septième arrondissement (rue des Batignolles).

Cet étalage d'impiété à propos du mariage d'un procureur qui se proclame positiviste, en dit long sur les mœurs judiciaires au beau temps de la République.

Quelle notion de la justice peut avoir un magistrat qui fait profession de ne pas croire en Dieu? Et quelle garantie d'impartialité peut-il donner, puisque, sans la croyance en Dieu, la conscience n'est plus qu'un vain mot!

On nous signale les lignes suivantes d'un petit livre classique écrite pour chanter l'empire d'Allemagne et qui a pour titre : « L'Empereur Guillaume et Napoléon I<sup>er</sup> » :

« Notre Empereur a su éviter les fautes du premier Napoléon, dont l'empire fut si éphémère. Le nouvel empire d'Allemagne n'a pas connu la défaite : il vivra aussi longtemps que la race allemande.

» Pour créer l'empire d'Allemagne, il a fallu des guerres épouvantables et plusieurs hommes de génie. Heureusement, les na-

rait-elle vo, hélas!

Depuis plusieurs jours déjà, Paris, manquant de pain, avait été obligé de se rendre; l'armistice était signé; l'ennemi triomphant avait franchi ses remparts intacts, se souciant peu de la gloire à conquérir, puisque la proie était assurée. Mais ces douloureuses nouvelles n'avaient pu arriver jusqu'à la malade. Une tendresse vigilante avait établi autour d'elle une sorte de cordon sanitaire, et en défendant l'approche avec un soin jaloux. « Pas d'émotions, avait encore dit le médecin dans ces derniers jours. »

(A suivre.)

M<sup>me</sup> de R... demandait hier une toilette nouvelle à son mari.

— Mais, ma bonne amie, lui répondit celui-ci, c'est la troisième depuis deux mois, et tu conviendras...

— Tu me feras mourir! répondit M<sup>me</sup> de R... en sanglotant, et tu verras que mon enterrement te coûtera plus cher qu'une robe.

— Je ne dis pas, continue le mari, mais au moins c'est une dépense une fois faite!

Entre jeunes Parisiennes :

— Dis-moi, ma chère, pourquoi donc te mets-tu toujours en noir ?

— Oh! j'aime tant le noir!...

— Tant que ça ?

— Je m'imagine que je suis veuve!

tions voisines sont arrivées à l'heure de la décrépitude. Notre époque rappelle le temps où l'empire romain, couvert de gloire, était seul au monde.

Tout le livre est dans ce style.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 février

Le marché garde son allure satisfaisante et nos rentes conservent l'avance acquise: 3 0/0, 82.10; 4 1/2 0/0, 106.40.

Animation très mouvementée sur l'action du Crédit Foncier qui s'échange à 1.368. Les obligations communales et foncières des diverses séries sont toujours activement traitées à des cours fermement tenus.

La Société Générale s'échange à 452.50 avec des tendances beaucoup meilleures. Les bilans de cette Société et principalement le dernier accusent des excédents de recettes considérables qui prouvent la bonne gestion de cette administration.

Les Dépôts et Comptes courants gardent fermement leurs cours de 600.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Nous avons dit que les versements des souscripteurs des Bons d'Épargne de l'Assurance Financière seraient employés à l'achat d'obligations à lots du Crédit Foncier. L'intérêt de ces obligations sera capitalisé pour le compte des intéressés et employé à l'achat de nouvelles obligations. Le produit intégral des primes remboursées et des lots échus appartiendra aux porteurs de Bons. Tout porteur de Bons entièrement libérés aura le droit de requérir la délivrance d'un certificat constatant les numéros des obligations de garantie. Une commission de six membres désignés chaque année au sort par les titulaires de bons nominatifs, sera chargée du contrôle de l'opération.

Reprise très sensible sur l'action de Panama qui se maintient fermement, cette valeur s'échange à 278. Les obligations des diverses séries conservent des cours très fermes.

Nos chemins de fer sont fermes.

## NOUVELLES MILITAIRES

### LES ENGAGÉS CONDITIONNELS RETENUS

Le ministre de la guerre vient de décider que les engagés conditionnels de l'appel de 1886-87, retenus sous les drapeaux une seconde année pour insuffisance d'instruction, pourront être envoyés en congé dans leurs foyers, en attendant l'époque de leur passage dans la disponibilité, s'ils obtiennent la note *bien* à la suite d'un nouvel examen qu'ils seront autorisés à subir sur l'ensemble des connaissances comprises dans le programme d'études, à l'expiration de l'un des trimestres de cette seconde année de service.

Toutefois, les engagés conditionnels dont la conduite aurait été mauvaise, ne seront pas admis à bénéficier de cette mesure.

### STAGE DES OFFICIERS DE RÉSERVE EN 1888

On annonce que MM. les généraux commandants de corps d'armée recevraient d'ici peu une note ministérielle leur rappelant les instructions relatives à l'appel des officiers de réserve.

De cette instruction, il résulte que les officiers de réserve de tous grades devant accomplir, cette année, une période d'instruction, devront, sauf de rares exceptions formellement légitimes, être convoqués pendant la période des grandes manœuvres, de façon à pouvoir être mis à même d'étudier à fond le fusil de 0<sup>m</sup>008 (Lebel) et les familiariser complètement avec le manquement et le chargement de cette arme.

### LES OFFICIERS SUÉDOIS

Nous apprenons que le baron de Geer, sous-lieutenant au régiment de hussards du prince royal de Suède et Norvège, vient d'être attaché au 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, en garnison à Tlemcen.

C'est le deuxième officier de l'armée suédoise que possèdera l'Algérie, car, à Alger, un sous-lieutenant de dragons suédois sert au titre étranger dans le 7<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

### UN GRAND VOYAGE

M. de Pontevès-Sabran, capitaine-commandant au 1<sup>er</sup> hussards, est parti dimanche sur le *Mendoza*, des Messageries maritimes, à destination de Constantinople et de Batoum.

Ce ne sera là que la première étape d'un voyage de trois mois que M. de Pontevès-Sabran entreprend à travers le Caucase, la Perse, le Khorassan, le chemin de fer

transcaspien, puis Bokhara et Samarcande.

Au retour, l'intrépide voyageur compte visiter la Crimée, où son oncle et parrain, le général de Pontevès, fut tué sur la brèche de Sébastopol, le 8 septembre 1855.

M. de Pontevès-Sabran a pour compagnon de voyage M. Verdet (d'Avignon).

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### COMITÉ CONSERVATEUR DE MAINE-ET-LOIRE

Angers, 23 février 1888.

Aux Électeurs de Maine-et-Loire.

Mes chers concitoyens,

Nous venons de remporter un nouveau succès dû à la persévérance que vous avez mise dans l'affirmation de vos principes.

En votant pour le général Lacroix, dont les sentiments sont d'accord avec ceux de vos députés, et dont la candidature avait été présentée à vos suffrages par le *Comité Conservateur*, vous confirmez, en 1888, le vote émis en 1885.

Vous avez donné ainsi une nouvelle preuve de l'union qui fait notre force. Je tiens à le constater devant le pays et à vous adresser, au nom du *Comité Conservateur* dont je suis l'organe, les plus sincères remerciements.

Le Président,

C<sup>e</sup> DE MAILLÉ.

## L'ÉLECTION DE DIMANCHE

Nous avons dit à M. Robert David que les républicains d'Angers (ou de Paris) allaient lui jouer un mauvais tour. Naturellement, il s'est bien gardé de nous croire et il a été battu. Heureusement pour lui, le dos du parti a encore plus souffert que le sien. En dépit de l'intervention du général Boulanger ou de ses amis, tout l'effort des républicains s'est porté sur le nom de M. David, et il n'y a eu à voter pour l'ex-protégé du duc d'Aumale qu'un petit nombre d'indisciplinés, de pauvres électeurs ignorants et trompés et la jeunesse ardente et irréfléchie des sociétés de tir et de gymnastique créées sous les auspices du trop célèbre général, ce qui prouve, entre parenthèses, que si ces sociétés peuvent être animées d'un sincère patriotisme, elles peuvent aussi, à l'encontre de leurs intentions, compromettre par des imprudences les intérêts dont elles se croient les défenseurs de première ligne.

Le fait ainsi posé, qu'a produit la fameuse concentration ? 29,494 voix sur 149,361 inscrits. C'est une minorité infime, plus basse encore que la minorité de 1885 qui s'élevait à 47,395.

Veut-on que nous ajoutions à ces 29,494 voix une partie de celles de M. Boulanger que l'on ne pourrait ne considérer ni comme conservatrices, ni comme républicaines, mais simplement comme boulangistes? Soit, et faisons la part belle; accordons en les deux tiers à la République, c'est-à-dire 7,580, cela ferait en tout 37,074, et la République perdrait encore environ 10,000 voix sur le chiffre de 1885.

Elle n'en a vu que 7,000 et se console en affirmant que les conservateurs sont plus malheureux encore et qu'ils perdent 42,000 voix. Nous ne sommes pas d'accord sur le compte. Il est vrai qu'en 1885, on a compté 73,337 bulletins conservateurs et seulement 61,924 en 1888, ce qui donne une différence de 11,413. Mais si à ce chiffre nous ajoutons, comme nous croyons en avoir le droit, le tiers des voix Boulanger, c'est-à-dire 3,790 voix, la différence avec 1885 n'est plus que de 7,623 et est par suite inférieure à la perte républicaine de près de 3,000 voix. En un mot, que les républicains comptent comme ils voudront. Veulent-ils mettre à part les bulletins Boulanger pour ne laisser en présence que les deux vrais candidats, le général Lacroix et M. David? Ils perdent 48,000 voix. Veulent-ils partager avantageusement les voix boulangistes, car ils n'ont pas le droit de les accaparer toutes, et ils l'ont reconnu en traitant cette candidature de manœuvre réactionnaire, ce qui d'ailleurs est faux, ils sont en déficit de 10,000 voix et plus. Nous, non plus, nous ne nous plaignons pas du résultat.

En comparant, à un autre point de vue,

les élections du 4 octobre 1885 et du 26 février 1888, on peut constater qu'à la dernière de ces élections il a été exprimé 48,143 suffrages de moins qu'à la précédente. Ce n'est pas à un progrès de l'indifférence qu'il faut attribuer, mais à des circonstances particulières. Chacun sait que les élections partielles passionnent beaucoup moins l'opinion publique que les élections générales. On se gêne moins, et surtout quand on ne sait pas son parti en péril, on se fait, à tort il est vrai, mais enfin on se fait le devoir plus facile et l'on se presse beaucoup moins autour de l'urne. Mais vraiment, dimanche, il y avait un motif capable d'arrêter bien des électeurs, surtout les vieillards, les malades et les infirmes. La neige, depuis plusieurs jours, couvrait nos campagnes, les routes étaient difficiles, le froid perçant, et nous ne pouvons que rendre honneur au patriotisme et au sentiment du devoir dont ont fait preuve les électeurs qui n'ont pas hésité à faire une longue et pénible course pour aller déposer leur bulletin dans l'urne. Au surplus, nous remercions tous nos amis du concours qu'ils ont bien voulu prêter à la défense de notre cause commune. C'est, nous en sommes convaincus, à la rigueur de la saison qu'il faut attribuer un grand nombre des abstentions de dimanche. Cette circonstance, du reste, n'a pu influencer beaucoup sur la lutte, puisqu'il a manqué des soldats des deux côtés. La force respective des partis n'a pas été modifiée et le département de Maine-et-Loire demeure ce qu'il était, une des forteresses les plus sûres des défenseurs de l'ordre social. — P.-A. MICHEL. (Journal de Maine-et-Loire.)

### Election législative de Maine-et-Loire

du 26 février 1888

#### ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

#### Résultats par communes

COMMUNES	Inscrits	Volants	LACRETELLE	R. DAVID	BOULANGER
<b>Canton de Saumur (Sud)</b>					
Artannes,	65	49	41	1	7
Bagneux,	387	279	103	110	64
Chacé,	189	137	77	39	22
Dampierre,	176	140	75	47	16
Distré,	232	170	102	33	34
Fontevault,	468	352	166	118	68
Saint-Florent,	410	289	153	111	25
Montsoreau,	238	171	33	127	11
Parnay,	154	130	23	78	26
Rou-Marson,	142	102	67	24	8
SAUMUR,	3051	2000	658	1149	194
Souzay,	222	151	76	66	9
Tourquant,	234	180	38	122	18
Varrains,	305	235	165	52	18
Verrie,	111	72	45	19	8
<b>Canton de Saumur (Nord-Ouest)</b>					
Saint-Clément,	362	272	134	107	30
Saint-Lambert,	613	397	231	80	85
Saint-Martin,	317	221	104	41	76
Les Rosiers,	700	509	381	104	22
<b>Canton de Saumur Nord-Est</b>					
Allonnes,	645	472	312	60	100
Brain-sur-Allonnes,	396	309	197	34	74
La Breille,	148	110	72	30	8
Neuillé,	239	177	98	35	43
Vareannes-s.-Montsor.,	577	384	166	114	102
Villebernier,	315	216	121	54	41
Vivy,	415	317	228	35	54
<b>Canton de Montreuil-Bellay</b>					
Antoigné,	196	142	107	17	18
Brézé,	255	181	111	43	24
Brossay,	87	73	48	5	20
Cizay,	187	131	88	28	14
La Coudray,	257	182	137	24	21
Courchamps,	136	114	78	19	17
S.-Cyr-en-Bourg,	239	183	142	35	6
Epiéds,	237	150	120	24	6
S.-Just-sur-Dive,	124	96	69	23	4
S.-Macaire-du-Bois,	183	120	67	16	37
Méron,	210	118	92	14	11
MONTREUIL-BELLAY,	667	432	319	202	91
Puy-Notre-Dame,	512	349	208	97	44
Vaudeloay-Rillé,	412	268	186	53	26
<b>Canton de Gennes</b>					
Ambillou,	265	195	167	18	10
Chemellier,	175	132	93	33	4
Les Tuffeaux,	290	194	66	127	1
Coutures,	163	121	37	66	18

COMMUNES	Inscrits	Volants	LACRETELLE	R. DAVID	BOULANGER
GENNES,	529	395	212	152	31
Saint-Georges-des-Sept-Voies,	261	185	121	44	17
Grézillé,	200	168	138	17	13
Louerre,	191	149	110	19	16
Noyant-la-Plaine,	63	42	28	3	11
Le Thourell,	178	133	70	46	17
Trèves-Cunault,	242	151	65	67	19
<b>Canton de Doué</b>					
Brigné,	156	97	58	39	»
Concourson,	240	193	134	36	21
Dénézé,	236	164	147	8	9
DOUÉ,	905	607	366	192	49
Douces,	400	305	163	94	48
Forges,	66	51	40	5	6
Saint-Georges-Châtelain,	200	194	143	38	13
Louresse,	265	203	162	28	13
Martigné,	581	335	237	76	20
Meigné,	94	68	55	6	7
Montfort,	50	33	26	5	2
Soulanger,	244	180	91	78	11
Les Verchers,	415	237	183	29	25
Les Ulmes,	192	142	86	32	24
<b>Canton de Vihiers</b>					
Aubigné,	145	106	56	45	5
Cerausson,	113	81	67	9	5
Les Cerqueux,	236	167	119	37	11
Cléré,	177	127	100	7	21
Coron,	562	384	212	117	53
La Fosse,	93	67	44	18	5
S.-Hilaire-du-Bois,	396	257	192	12	51
Montilliers,	294	213	164	11	38
Nueil,	560	368	254	51	60
Passavant,	97	74	42	25	7
Saint-Paul-du-Bois,	322	194	140	17	37
La Plaine,	344	218	132	52	32
La Salle-de-Vihiers,	298	203	153	51	17
Somloire,	332	246	220	7	18
Tancoigné,	142	106	85	13	8
Tigné,	346	253	176	63	14
Trémont,	172	141	61	73	7
VIHIERS,	491	329	125	151	50
Le Voide,	245	166	124	22	20

Voici, d'après le Journal de Maine-et-Loire, le total des suffrages exprimés dans chacun des cinq arrondissements :

	Conservateurs	Républicains	Gen. Boulanger
ANGERS....	47.074	41.954	2.338
BAUGE...	7.731	5.573	2.893
CHOLET...	47.240	4.660	2.288
SAUMUR...	44.424	5.434	2.366
SEGRÉ....	8.775	4.879	4.566

Ajoutons que sur les 34 cantons que possède le département de Maine-et-Loire, 33 ont donné la majorité au général Lacroelle; un seulement, celui de Baugé, a donné une faible majorité à M. David, de Paris, candidat républicain.

#### SAUMUR

La journée d'hier avait été magnifique et l'on pouvait espérer que le soleil allait reprendre le dessus et amener un adoucissement de température.

La nuit dernière, le thermomètre est redescendu à 3 degrés au-dessous de zéro, et ce matin, de 8 à 9 heures, la neige a tombé de nouveau assez abondamment pour blanchir le sol.

Décidément la circulation dans nos rues va devenir impossible. Les amas de neige obstruent depuis dimanche bien des carrefours, et l'administration ne s'est pas occupée de les faire enlever. On dirait qu'en l'absence de M. Combier, qui n'a pas paru aux élections de M. David (Robert), de Paris, rien ne doit être entrepris dans notre cité.

La rue Saint-Jean, la plus commerçante et assez étroite, est la plus encombrée. Les voitures butent dans les tas de neige, et si deux véhicules se rencontrent, la situation devient critique.

Les habitants prient nos administrateurs d'avoir égard à leur situation et de dégager la devanture de leurs magasins; les affaires ne sont pas si brillantes pour qu'on ne cherche pas à les favoriser.

Dans son rapport annuel, M. le directeur de l'agriculture a fait connaître que pendant l'année 1888, le phylloxera a été

signalé pour la première fois dans les arrondissements de Baugé et de Segré; qu'en Maine-et-Loire 143 hectares de vignobles ont été traités par le sulfure de carbone et 42 hectares par les sulfo-carbonates.

Par décret, en date du 26 février 1888, les arrondissements d'Angers, de Baugé, Cholet, Saumur, Segré, ont été déclarés phylloxérés.

#### TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE

Ch. MASSET, directeur

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur,  
 J'ai l'honneur de vous informer que, **LUNDI 5 mars**, je donnerai une représentation de **L'ABBÉ CONSTANTIN**, comédie tirée du roman de M. Ludovic Halévy, de l'Académie française, par MM. Hector Crémieux et Pierre Decourcelle; précédée de **L'Héritage d'Yvette**, comédie en un acte, de M. Pierre Decourcelle.  
 Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.  
 » CH. MASSET. »

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de la Semaine sainte, du 24 au 31 Mars, de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville du 18 au 22 Avril, la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 20 Mars au 15 avril, des billets de Paris à Séville, en voitures de première classe, au prix de 250 francs, aller et retour compris, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Burges, l'Escurial, Madrid, Aranjuez, Castillejo (embranchement de Tolède) et Cordoue.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'au 7 Mai inclusivement.  
 Les voyageurs auront la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express et Pyrénées-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à tarif plein.

#### POITIERS.

Les pertes causées par l'incendie de Lessart sont considérables.

Le mobilier, assuré bien au-dessous de sa valeur pour une somme de 42,000 fr., a été presque entièrement détruit.

Quant à l'immeuble, comprenant une maison d'habitation et une grange à plusieurs étages, dont il ne reste aujourd'hui que des décombres, il n'était pas assuré. C'est une perte de 20 à 25,000 fr.

La victime, Marie Pailé, l'ancienne domestique de M. Roche, était née à Migné le 40 février 1810. Elle était, par conséquent, âgée de 78 ans. Elle habitait seule la maison depuis la mort de son maître, et attendait, comme garde-scellés, la liquidation de la succession.

La malheureuse femme qu'on dit être la cause involontaire de l'incendie a été retrouvée samedi matin pendant le déblaiement, sous les décombres du corridor. Le corps était entièrement carbonisé, la tête séparée du tronc n'a été retrouvée qu'en partie. Le cadavre était à quelques pas de la porte de sortie, ce qui indiquerait que la pauvre vieille a tenté de se sauver. Près d'elle se trouvait un vase dans lequel on a trouvé 3,500 fr. en pièces de 5 fr. en argent, et en pièces de 10 et 20 fr. en or, le tout lui appartenant. Peut-être le temps que la pauvre femme a mis à retrouver son argent, laborieusement amassé, lui a coûté la vie.

Les restes du corps, enveloppés dans un drap, et déposés dans une grange située à peu de distance du lieu du sinistre où ils sont restés pendant la plus grande partie de la journée de samedi en attendant l'arrivée d'un médecin, étaient l'objet de la curiosité publique.

Il y a lieu de s'étonner, dit à ce sujet le Courrier de la Vienne, que le maire de Buxerolles n'ait pas pris des mesures afin de faire cesser ce pèlerinage scandaleux. Pendant ce temps, l'adjoint trônait dans un cabaret voisin où il prenait des notes.

Il a fallu l'intervention de M. le maréchal des logis de gendarmerie de Cian pour faire cesser cet excès de curiosité.

Pendant les journées de samedi et de dimanche, un grand nombre d'habitants de Poitiers se sont rendus à Lessart, qui, d'ordinaire, est un lieu de promenade plus agréable.

## Dernières Nouvelles

#### INTERRUPTION DU SERVICE PAR LE MONT-CENIS

Une dépêche de Modane annonce que les communications entre la France et l'Italie sont interrompues par suite de la grande quantité de neige tombée, qui a déterminé des éboulements sur la ligne de chemin de fer entre Satterhond et Chiomonte (Italie).

On ne prévoit pas que la voie puisse être rendue à la circulation avant ce soir.

#### Dépêche télégraphique.

#### Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 29 février, 12 h. 45, soir.

Malgré des informations contradictoires, répandues depuis hier, on peut tenir comme certain que l'Italie ne fait aucune contre-proposition au traité de commerce. La discussion officielle des tarifs commencera demain.

Le général Logerot, ministre de la guerre, insiste vivement auprès de la commission du budget pour la création immédiate de cinq inspecteurs généraux de corps d'armée, dont les fonctions dureraient trois ans.

En cas de guerre, ces inspecteurs généraux recevraient le commandement en chef de cinq armées françaises.

#### BOURSE DE PARIS

DU 28 FÉVRIER 1888.

Rente 3 0/0.	82 15
Rente 3 0/0 amortissable.	85 05
Rente 4 1/2 (nouveau).	106 40
Obligations du Trésor.	515 »

Par ces temps de froid où les légumes sont devenus si rares, nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les excellentes conserves de *Petits Pois* et de *Haricots verts* vendues, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 95 centimes la boîte de 1 litre pouvant être servie pour 6 personnes, et 60 centimes la 1/2 boîte pour 3 personnes.

#### MARCHÉ de Saumur du 25 Février 1888

Froment-commerce,	20	Bœuf ou vache, le kil.	1 40
Id. halle (moyenne)	19 69	Veau	1 40
Méteil	16 50	Mouton	1 80
Seigle	11 73	Porc	1 30
Orge	11 41	Poulets la couple	5 —
Avoine	8 50	Dindonneaux	16 —
Sarrasin	16 —	Canards	4 —
Haricots blancs	25 —	Oies	9 —
Haricots rouges	20 —	Beurre le kilog.	2 25
Fèves	11 —	Oufs la douzaine	1 10
Noix	9 50	Foin, la charretée de	780 kilog. 75 —
Châtaignes	12 —	Luzeerne	65 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	50 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	1 25
Pommes de terre,	9 50	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
la barrique	—	les 52 kilog. 500	43 —
Farine, la culasse de	—	Id. 2 <sup>e</sup>	42 —
157 kilog.	53 —	Id. 3 <sup>e</sup>	40 —
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	Charbon de bois,	—
Id. 2 <sup>e</sup> id.	32 c.	les 100 kil.	16 —
Id. 3 <sup>e</sup> id.	31	Charb. de terre	4 50

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE  
 M. Ch. MASSET, directeur. — M. LOUAR, administrateur-général.

LUNDI 5 Mars 1888,

REPRÉSENTATION PAR

M. et M<sup>me</sup> MASSET-LARGILLIÈRE

#### L'ABBÉ CONSTANTIN

Comédie en 3 actes, en prose, tirée du roman de M. Ludovic HALÉVY, par MM. Hector Crémieux et Pierre Decourcelle.

Distribution : M. MASSET, l'abbé. — M. LOUAR, Jean Reynaud. — M. TOURNIER, Paul de Laverdens. — M. MIRAL, de Larnac. — M. FLEURY, Bernard. — M<sup>me</sup> MASSET-LARGILLIÈRE, M<sup>me</sup> Scott. — M<sup>me</sup> DARTY, M<sup>me</sup> de Laverdens. — M<sup>me</sup> SPINOY, Bettina. — M<sup>me</sup> MARIE DEBREUIL, Pauline.

On commencera par :

#### L'HÉRITAGE D'YVETTE

Comédie en 1 acte et en prose, de M. Pierre Decourcelle,

Jouée par MM. Fleury, Tournier, M<sup>me</sup> Darty et Marie Debreuil.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

#### EAU GORLIER

pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la peau, qu'elle parfume et adoucit sans la graisser; fait disparaître Gerçures, Hâle et Irritations.  
 250 le Flacon et 150 le 1/2 Flacon  
 Dépôt général : Pharmacie ROUSSEL, à MEAUX  
 ET CHEZ TOUTS LES BONNS COIFFEURS ET PARFUMEURS  
 A Saumur : MACHET, 1, rue d'Orléans.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

## VENTE

Aux enchères publiques,  
Par suite de surenchère du sixième,  
En deux lots,

1<sup>o</sup>  
**D'UNE MAISON**  
Connue sous le nom de

**l'Hotel de la Boule-d'Or**

Avec Cour, Jardin et Dépendances,  
Située au bourg de la commune  
de Trémont;

2<sup>o</sup>  
**D'UNE AUTRE MAISON**

Avec Cour, Jardin et Dépendances,  
Située également au bourg de  
la commune de Trémont.

**L'ADJUDICATION** aura lieu à  
l'audience des Criées du Tribunal  
civil de Saumur, le **samedi**  
**17 mars 1888, heure de midi.**

On fait savoir à tous ceux qu'il  
appartiendra :

Qu'aux requête, poursuite et diligence de : 1<sup>o</sup> M. Charles Froger, marchand de porcs, au Coq-Hardy, commune de Trémont; 2<sup>o</sup> M. Jacques Ogereau, cultivateur, demeurant au bourg de la commune de Trémont; Surenchérisseurs, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> LE RAY, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42; En présence, ou eux dûment appelés de : 1<sup>o</sup> M. Henri Jevreau, cultivateur, demeurant au bourg de la commune de Trémont; 2<sup>o</sup> M. Félix Chucho, sabotier et marchand de bois, demeurant également à Trémont, Acquéreurs surenchéris;

Et de :  
1<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Augustine Humeau, propriétaire, demeurant à Montilliers, Ayant pour avoué constitué, M<sup>e</sup> LE RAY, avoué sus-nommé;  
2<sup>o</sup> M. Jean Nicolas, marchand de porcs, et M<sup>lle</sup> Louise Coquin, son épouse, demeurant ensemble au bourg de la commune de Trémont, Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> A. POPIN, demeurant à Saumur, rue Cendrrière, n° 8, Il sera procédé, le samedi dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-huit, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente par suite de surenchère du sixième des immeubles ci-après désignés :

### DÉSIGNATION

Commune de Trémont

1<sup>o</sup> Lot.

Au bourg de Trémont, 1<sup>o</sup> Une maison, connue sous le nom d'Hotel de la Boule-d'Or, composée de trois chambres au rez-de-chaussée, cave sous la grande chambre, chambres au premier, petite cour, servitudes devant ladite maison, écuries, toits, hangar, grenier au-dessus, le tout se tenant, contenant environ deux ares vingt centiares, n° 190, 191, 192, 193, section B du cadastre, joignant au sud et à l'est la place de l'Eglise, à l'ouest Renault, au nord Chauveau et Prudhomme;

2<sup>o</sup> Une portion de cour, un hangar et portion de cellier, vers nord du hangar; la ligne séparative partira du pilière sud-est de l'entrée de la cour à joindre en ligne directe, vers nord à l'arrétier nord-est de la grange, n° 182 p. et 183 p. section B, contenant environ trois ares, joignant au nord Bourru, à l'est et au sud un chemin, à l'ouest le lot ci-après.

3<sup>o</sup> Un jardin, dit la Chesnaie, contenant environ deux ares trente centiares, n° 1248, section B du cadastre, joignant au sud veuve Guindon, au nord Turlais, à l'est Jolly, à l'ouest divers.

Sur la mise à prix de cinq mille vingt-cinq francs, ci..... 5,025  
Outre les frais et charges.

2<sup>o</sup> Lot.

1<sup>o</sup> Au bourg de Trémont, une cour dans laquelle existe une grange, composée de trois travées, cellier derrière, petit jardin, écurie et hangar vers l'ouest de la cour, contenant ci-dessus, environ six ares, n° 182 p., 183 p., section B, du cadastre de la com-

mune de Trémont, joignant à l'est le dix-septième lot, au sud la route, au nord Bourru et Augereau;

2<sup>o</sup> Une maison, située au bourg de Trémont, composée de deux chambres basses, grenier au-dessus, toits et servitudes à côté vers couchant, contenant environ un are, n° 186 section B du cadastre, joignant à l'est Renault, à l'ouest un chemin, au sud la route, au nord Bourru.

Sur la mise à prix de : trois mille cent trente francs, ci..... 3,130  
Outre les frais et charges.

### PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés, avec d'autres sur lesquels il n'est pas fait de surenchère, ont été saisis sur les époux Nicolas Coquin, suivant procès-verbal de Delmas, huissier à Vihiers, en date des 2, 3, 5 et 7 décembre 1887, enregistré, à la requête de M<sup>lle</sup> Augustine Humeau, propriétaire à Montilliers et la conversion en vente volontaire de ladite saisie a été ordonnée par jugement de ce Tribunal du 19 janvier dernier, enregistré.

Ils ont été acquis, savoir : les immeubles, compris au premier lot ci-dessus, par M. Henri Jevreau, cultivateur, demeurant au bourg de la commune de Trémont, moyennant le prix principal de quatre mille deux cent soixante francs; et ceux désignés au second lot par M. Félix Chucho, sabotier et marchand de bois à Trémont, moyennant le prix principal de deux mille six cent cinquante francs, suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, le dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré.

A la date du quatorze du même mois, MM. Charles Froger et Jacques Ogereau, ont, suivant acte au greffe, formé une surenchère du sixième, le sieur Froger, sur l'Hotel de la Boule-d'Or et ses dépendances, formant l'objet du dix-septième lot de la vente du dix-neuf février dernier, et le sieur Ogereau, sur l'autre maison et ses dépendances, faisant l'objet du dix-huitième lot de la même vente, le tout en conformité des articles 708, 709, 710, 743 et 965 du Code de procédure civile.

Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi,

1<sup>o</sup> Suivant exploit de DELMAS, huissier à Vihiers, en date du vingt-huit février mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, à M. Henri Jevreau et M. Félix Chucho, adjudicataires surenchéris;

2<sup>o</sup> Suivant acte du palais de M. COMBRE, huissier à Saumur, en date du même jour, aussi enregistré, 1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> Le Ray, avoué à Saumur et celui de M<sup>lle</sup> Augustine Humeau; 2<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> Popin, avoué à Saumur, et celui des époux Nicolas Coquin.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente sur surenchère;

2<sup>o</sup> Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où sera déposé le cahier des charges.

NOTA. — Les enchères ne pourront être reçues que par le ministère des avoués exerçant près le Tribunal.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-neuf février mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-huit, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Cabinet de M. PAUL ROBIN, expert-comptable, rue de la Roë, 36, à Angers.

## A VENDRE

BEAU

**Magasin de Ferblantier**

PLOMBIER

Situé dans l'un des meilleurs quartiers d'Angers.

Bail avantageux.

Spécialité de constructions d'appareils de chauffage pour serres

NOMBREUSE ET RICHE CLIENTÈLE

Prix modéré.

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

## A VENDRE MAISON

AVEC CAVE ET JARDIN

Située à Saumur, rue de l'Hotel-Dieu, n° 7.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

## UNE MAISON

Située Grande-Rue, n° 23 bis.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28. (100)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

## MAISON

Située rue de la Comédie, n° 7.

S'adresser à M. FAVARON.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888.

## UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

## A LOUER DE SUITE

## APPARTEMENT

De six pièces, au premier ou au second,

Route d'Angers, en face la gare.

## A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

## Un Matériel de Brasseur

TOUT INSTALLÉ

Ensemble : environ 7,000 bouteilles vides, clientèle, droit au bail, etc.,

Situé à Doué-la-Fontaine.

S'adresser à M. DOUSSAIN, syndic de faillite, à Saumur. (107)

## A CÉDER PRÉSENTEMENT

POUR CAUSE DE DÉPART

## CAFÉ - RESTAURANT

Du Champ-de-Foire,

Rue Verte, n° 8, Saumur.

## A VENDRE

La plus grande CAVE de Saumur

Située rue du Presbytère,

Propre au commerce des vins ou comme glacière.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

A Saumur,

## COFFRE-FORT

Système Haffner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

GRAINES DE FOIN

Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas

UN MÉNAGE demande place, le mari comme **cocher** et la femme comme **cuisinière**. (132)

UN MÉNAGE désire se placer, le mari comme valet de chambre et la femme comme femme de chambre ou logère. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

## LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

## ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

## D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4<sup>o</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

## Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT

## COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

10 0/0 de remise sur tous les articles

## Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat  
BUREAU CENTRAL: rue Dacier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

## DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

## LESSIVE-IRIS LE PAQUET

0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (387)

## DENTS

## Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

## CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40 et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.